

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE
LA CONSTRUCTION DE LA
WILAYA DE BOUMERDES
NIF : 414024000035126

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales ,N°15/2026 paru dans les quotidiens,(PLANETE SPORT) et (**الغد الجزائري**) du **23/04/2026**, **Relatif au : Travaux de VRD Primaires et Secondaires :**

qu'à l'issue de l'évaluation des offres, il a été arrêté le résultat suivant :

PROJET	ETB RETENUE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT DU MARCHE	DELAIS	OBS
Lot n° 36: Réalisation des travaux de VRD primaires et secondaires du site: 200 logements LPA (NF) à Boumerdes.	ETPHB RABAHALLAH RABAH <u>d'Identification</u> <u>Fiscale (NIF):</u> 17015290017913601500	72.50 Points	81 289 475.00 DA/TTC	03 MOIS	Offre Retenue
Lot n° 37 : Réalisation des travaux de VRD primaires et secondaires du site: 800 logements LV A Thenia.	<u>SARL SM ZTP</u> <u>d'Identification</u> <u>Fiscale (NIF):</u> 001309080814783	72.50 Points	154 553 716.00 DA/TTC	05 MOIS	Offre Retenue

Conformément a l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2016 portant réglementation des Marchés Publics et des délégations des services publics, les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation sont invités de se rapprocher du bureau des marchés du service contractant, au plus tard dans délai de trois (03) jours à partir de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse écrite ou au BOMOP, et tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya dans un délai de 10 jours à compter de 1^{ère} parution du présent avis dans les quotidiens nationaux, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est propagée au jour ouvrable suivant.

LE DIRECTEUR